

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 137

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« exigences »,

insérer le mot :

« minimales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.